EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 22 JUIN 2015

DELIBERATION N° 2015/07

Association de Gestion de l'ESC Dijon Bourgogne (AGESC) : Versement cotisation 2015

(Rapporteur : Président MIREPOIX)

L'an deux mille quinze, le 22 juin à 16h30, en son site de Beaune, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX en présence de Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-Préfète de Beaune, représentant Eric DELZANT, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 44
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
. Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Xavier MIREPOIX, Président – Vincent JAUROU, 1er Vice-Président – Bernard GUYOT, Vice-Président – Frédéric NAUDET, Vice-Président – Daniel EXARTIER, Vice-Président – Patrick JACQUIER, Vice-Président – Marc SPIEGEL, Trésorier –
- Stéphane BIDAULT – Gilles CLAVEL – Jacques CLEREN – Alain DAUMAS – Benoît de CHARETTE – Patrick GRANDAY – Georges GRENIER – Claude GUIU – Youcef HAMOUDI – François LABET – Patrick LAFORET – Sylvie MASSU-du PARC – Stéphane MONTOUT – Xavier MOREL – Gérard MORICE – Fabrice PETOT – Denis REGNAULT.

Membres Titulaires excusés :

- Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint – François ROSSIGNOL, Secrétaire
- Philippe ALIBERT – Frédérique BEAULIEU – Sylvain CAMOS – Didier CONTREPOIS – Bruno CURTIL – Fabrice ENCINAS – Claude ESCUDIER – Michel FALCONNET– Véronique JOBIC – Alexandre JOLLY – Vanessa LE MESNIL – Vincent MARTIN – Eric MONNOT – Ludovic MOUNIER – Vincent STENGER – Benoît WILLOT – Michel ZAHRAI.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La CCI Côte-d'Or est membre fondateur de l'Association de Gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne (AGESC).

L'article 10 des statuts de l'AGESC prévoit que les membres du collège consulaire déterminent chacun le montant des cotisations de leurs membres respectifs, ce montant pouvant être individualisé membre par membre.

Le Budget prévisionnel 2015 de l'AGESC et son Business Plan prévoient pour 2015, une cotisation de la CCI Côte-d'Or à hauteur de 250 K€.

Par ailleurs, les CCI de Bourgogne, via la CCI régionale, versent 830 K€ répartis en fonction de la clé de répartition de la ressource fiscale régionale soit 281 K€ pour la CCI 21.

La CCI Côte-d'Or a inscrit ce montant dans son budget primitif.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Côte-d'Or le 1er juin 2015, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la commission des finances le 16 juin 2015.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'engagement des CCI de Bourgogne à soutenir le développement du Groupe ESC Dijon Bourgogne,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau du 1er juin 2015 et l'avis de la Commission des Finances en date du 16 juin 2015,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DÉCIDE** d'octroyer à l'Association de Gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne (AGESC) une cotisation à hauteur de 250 K€ pour l'année 2015,
- **DONNE POUVOIR** à son Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour copie conforme

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Xavier MIREPOIX **Daniel EXARTIER**